DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

70037

Objet

/RW

Gestion de la piscine de Foncillon, des annexes de la piscine de Foncillon d' Garden Tennis par l'fice du Tourisme

DATE DE CONVOCATION

7 avril 1979

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 1979

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 20

"mbre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le onze avril

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS

Etaient présents: MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, AGUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. TETARD par M. POUMAILLOUX, VIAUD par M. PAPEAU, POUGET par M. MONTRON, LACHAUD par M. LIS, TAP par M. CABAL, NAULIN par Melle FOUCHE

Absents: MM. COLLE

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

A l'approche de la saison touristique qui commence très bientôt, il est urgent de prévoir les organismes qui seront chargés de la gestion du patrimoine touristique de la Ville de ROYAN.

Il était prévu de confier à une Société d'Economie Mixte dénommée "SEMIVAR" la gestion de ce patrimoine touristique, à l'exclusion des plages.

Une communication récente des autorités de tutelle nous apprend que le Ministère de l'Intérieur réclame un délai supplé; mentaire pour examen et qu'en conséquence, il oppose à ce projet de création de la SEMIVAR, un refus à titre conservatoire.

Le délai d'approbation de la SEMIVAR est donc reporté.

D'autres solutions doivent être envisagées pour la gestion de la piscine de Foncillon, des annexes et du Garden-Tennis.

Il serait souhaitable de prolonger le mandat de l'Office du Tourisme pour la piscine, les annexes et le garden-tennis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable donné par les commissions Port, Tourisme et Juridique le 22 mars 1979,

Vu le refus à titre conservatoire de la création de la SEMIVAR exprimé par la Préfecture de la Charente-Maritime,

Vu la nécessité d'organiser rapidement l'exploitation du patrimoine touristique de la commune de ROYAN,

DECIDE 1

. de prolonger le mandat de l'Office Municipal du Tourisme pour la gestion de la piscine de Foncillon, de ses annexes et du Garden-Tennis.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Lucien CREISSEL